

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance  
du 21 janvier 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

### ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à M. Monany

### ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi

-----



## **Délibération n° 12-01 du 21 janvier 2021**

### **AVENANT N° 1 AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2019-2023 AVEC LA FONDATION « COS ALEXANDRE GLASBERG », LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE ET L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.313-12-2,

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu la loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015 modifiée de financement de la sécurité sociale pour 2016,

Vu la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 modifiée de financement de la sécurité sociale pour 2017,

Vu l'arrêté interministériel du 3 mars 2017 fixant le contenu du cahier des charges du contrat pluriannuel d'objectifs,

Vu l'arrêté conjoint n°2016-499 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et du président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis du 22 décembre 2016 fixant la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour la période 2017-2021,

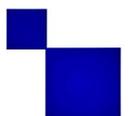
Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2016-X-59 du 20 octobre 2016 adoptant le plan défi handicap 2017-2021,

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la Fondation COS Alexandre Glasberg du 18 décembre 2018,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**



- APPROUVE l'avenant n°1 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), dont projet ci-annexé à conclure avec la Fondation « Cos Alexandre Glasberg », l'Agence Régionale de Santé Île-de-France et le Département du Val de Marne ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*